

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal vote (17 voix pour et 2 abstentions) le Compte Administratif communal 2014, approuve (18 voix pour et 1 abstention) le Compte de Gestion du Receveur 2014, ces comptes concordent.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 255 844 €, le résultat de l'année 2014 est le suivant :

Excédent de fonctionnement = 631 139,11 €
Déficit d'investissement = 194 238,11 €
Résultat global : Excédent = 436 901,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal vote (17 voix pour et 2 abstentions) le Compte Administratif de l'assainissement 2014, approuve (18 voix pour et 1 abstention) le Compte de Gestion du Receveur 2014, ces comptes étant identiques.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 242 581 €, le résultat de l'année 2014 est le suivant :

Excédent de fonctionnement = 133 359,54 €
Déficit d'investissement = 61 208,21 €
Résultat global : Excédent = 72 151,33 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2014

Le Conseil Municipal vote (17 voix pour et 2 abstentions) le Compte Administratif de la zone artisanale 2014, approuve (18 voix pour et 1 abstention) le Compte de Gestion du Receveur 2014, ces comptes étant identiques.

Excédent de fonctionnement = 87,15 €
Excédent d'investissement = 165 170,77 €
Résultat global : Excédent = 165 257,92 €

VOTE DES TAXES

Afin de limiter les hausses d'impôts, tout en suivant le coût de la vie et en tentant d'assurer l'avenir financier de la commune, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux votés en 2014 de 1%

Après en avoir délibéré et un vote de 18 pour et 1 abstention,

Le Conseil Municipal décide de voter les taux de la façon suivante :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
-------	-------	------	----------

Taxe d'habitation	2 147 000	10,61%	227 797
Foncier bâti	1 499 000	16,04%	240 040
Foncier non bâti	60 200	56,39%	33 947
Produit fiscal attendu			502 184

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à 18 voix pour et 1 abstention le Budget Primitif Communal 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 1 779 853 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 899 747 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 2 679 606 €

Principales Dépenses d'Investissement :

Travaux en Régie, Matériel de signalisation, Toiture Eglise, Place de la Mairie, Accessibilité, Barrières Joinchères, Bornes Incendie, Projet de commerce, JVS BOX, Projet de lotissement (Etude PLU, achat de terrains, Etude MO, Travaux), Travaux Bâtiment Mairie (Salle du Conseil- Grenier étage), Achat d'un terrain à Égriselles, PVR Montreuche, Electrification Route d'Auxerre, Bureau du Directeur du Centre de Loisirs, Ecole(1classe), Porte Atelier, Barrières Hangar.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à 18 voix pour et 1 abstention le Budget Primitif de l'Assainissement 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 111 482€

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 262 953 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 374 434 €

Principale Dépense d'Investissement : Rénovation du système d'assainissement communal de Venoy.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal vote à 18 voix pour et 1 abstention le Budget Primitif de la Zone Artisanale 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 530 601 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 480 427 €

BUDGET GLOBAL
Dépenses = Recettes = 1 011 028 €

RODP FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal vote la redevance des droits de passage France Telecom sur les voies communales soit 7 603,66 € pour l'année 2015.

RODP ERDF

Le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public communal pour le réseau de transport et de distribution d'électricité soit 197 € pour l'année 2015.

RODP RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public communal de Gaz de France soit 658,82 € pour l'année 2015.

RODP BOUYGUES

Le Conseil Municipal vote la redevance des droits de passage BOUYGES sur les voies communales soit 28,77 € pour l'année 2015.

SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le montant de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2015 à 0,74 € le m³ et en confie le recouvrement à la Lyonnaise.

URBANISME

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux Communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1er juillet 2015.

La Ville de MONÉTEAU disposant des services et moyens permettant d'apporter ce service d'instruction, et pour des raisons de partenariat entre collectivités n'ayant pas la capacité de déployer ces moyens, a proposé aux communes précitées la création d'une entente intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à la Ville de MONÉTEAU, l'instruction des dossiers durant la formation du personnel communal et charge le Maire de signer une convention avec la Ville de MONÉTEAU.